

Le 12 mars, les citoyen-ne-s se prononceront sur deux projets routiers et deux modifications de la Constitution.

Le PEV du canton de Berne a nommé ses candidat-e-s pour les élections au Conseil national et au Conseil des États.

VOTATION CANTONALE DU 12 MARS 2023

Deux projets routiers très controversés



Deux crédits pour des routes de contournement en Haute-Argovie (part du canton 98 millions de francs) et dans l'Emmental (314 millions de francs) font l'objet de grandes controverses au sein du PEV. Pour chacun des deux objets de votation, un membre du PEV présente ses arguments pour ou contre. Après une discussion animée, les délégué-e-s du parti cantonal recommandent la liberté de vote pour les deux projets.

RÉAMÉNAGEMENT DU TRAFIC À AARWANGEN

POUR : Mike Sigrist, conseiller de ville, Langenthal

Il est urgent d'agir en matière de sécurité et de qualité de vie de la population locale. Ce projet ne sert pas seulement Aarwangen, car les quelque 17 000 véhicules quotidiens (avec une proportion record de poids lourds) traversent également les communes voisines. L'assainissement du trafic doit permettre de remédier à la situation problématique du trafic qui existe depuis des décennies. Avec 20 000 emplois, la Haute-Argovie est fortement orientée vers l'exportation et dépend d'une bonne desserte routière. Les habitant-e-s de la région se sont clairement prononcé-e-s à 83 % en faveur de la solution proposée, Aarwangen même à plus de 90 %. Ce n'est peut-être pas la solution « idéale », mais c'en est une, et pas seulement une nouvelle « temporisation ». En effet, « qui cherche éternellement le mieux ne trouvera finalement rien de bon ».

CONTRE : Tabea Bossard-Jenni, députée, Berthoud

Des paysages d'une beauté rare, des terres des plus fertiles et des surfaces agricoles dont certains certain-e-s paysan-ne-s des collines de l'Emmental ou de l'Oberland ne pourraient que rêver vont disparaître à jamais à cause de cette route. Le problème de sécurité qui existe depuis des décennies aurait pu être résolu,



De gauche à droite: Mike Sigrist, Tabea Bossard-Jenni, Raymond Weber, Hanspeter Steiner.

au moins à titre d'essai, par de petites mesures telles que la réduction de la vitesse aux endroits critiques. Il semble que l'on ait préféré ne pas en faire trop par le passé, afin de ne pas perdre les arguments en faveur d'un contournement. Les coûts d'investissement supportés par le canton et la Confédération s'élevaient à 194 millions de francs. En conséquence, il n'y aura pas de moyens disponibles pour des rénovations de ponts et de tunnels, liées à la sécurité, urgentes elles aussi. Je considère que le rapport coûts / bénéfices est inapproprié.

REAMÉNAGEMENT DU TRAFIC BERTHOUD-OBERBURG-HASLE

POUR : Raymond Weber, maire de Hasle

L'Emmental attend depuis les années 1970 une infrastructure routière moderne. Chaque jour, environ 20 000 véhicules traversent Berthoud, Oberburg et Hasle. Les nuisances de bruit et de gaz d'échappement

affaiblissent la qualité de vie. Des embouteillages se forment aux heures de pointe, ce qui nuit aux transports publics et à la stabilité de leurs horaires, ainsi qu'au commerce. La sécurité des écolières et écoliers, des piéton-ne-s et des cyclistes n'est pas garantie. L'étroitesse de l'espace dans les centres urbains conduit régulièrement à des situations dangereuses. Cette situation est intolérable. Le réaménagement du trafic est équilibré et bénéficie d'un large soutien : il doit améliorer la sécurité et la qualité de vie et est important pour le développement économique de la région. Le trafic motorisé ne sera pas le seul à en profiter, les transports publics et la mobilité douce bénéficieront également de plus d'espace. Après 50 ans de recherche de solutions, il est temps de passer à la réalisation.

CONTRE : Hanspeter Steiner, député, Boll

Une solution pour le trafic de transit est effectivement nécessaire à Oberburg et Hasle. Trois raisons s'opposent toutefois au

projet actuel : premièrement, le tunnel sera construit dans la nappe phréatique qui mène au captage d'eau potable de Berthoud. Apparemment, les avantages pour le trafic priment les risques pour l'eau potable. Deuxièmement, la précarité des finances cantonales ne permet pas de réaliser un projet de près de 500 millions de francs, renchérissement compris. Il apportera certes un désengorgement à court terme, mais le volume du trafic continuera d'augmenter et entraînera un déplacement des goulets d'étranglement. Enfin, les solutions de transport futures devraient réduire le trafic motorisé individuel. Pour cela, il faut développer les transports publics. Des améliorations ponctuelles telle que la suppression de passages à niveau, un P&R gratuit à Hasle et une cadence au quart d'heure aux heures de pointe apporteraient une solution de transport durable. Avec le projet actuel, une telle solution est impossible.

Composition :
Philippe Messerli / Christof Erne

Renforcement de la justice, troisième pouvoir de l'État



Le 12 mars 2023, la population bernoise se prononcera sur deux modifications de la Constitution cantonale qui n'ont pas été contestées au Grand Conseil.

Dans notre système étatique démocratique, le pouvoir est réparti entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Cependant, ils ne bénéficient pas de la même attention. Contrairement aux pouvoirs législatif (le parlement) et exécutif (le gouvernement), le pouvoir judiciaire (la justice), en tant que troisième pouvoir de l'État, fait souvent figure de parent pauvre, et ce malgré le rôle essentiel qu'il joue. Le pouvoir judiciaire est traité à la légère dans la Constitution du canton de Berne : contrairement aux deux autres pouvoirs de l'État, le statut et les compétences du pouvoir judiciaire n'y sont pas précisés. Seuls le principe de l'indépendance des tribunaux et

leur définition dans les domaines civil, pénal et administratif sont actuellement inscrits dans la Constitution.

Il s'agit maintenant d'éliminer cette inégalité de traitement, en ancrant également dans la Constitution l'autonomie de la justice introduite au niveau de la loi lors de la réforme de la justice en 2011. Ainsi, la justice bernoise dispose de son propre budget et assume de manière autonome les tâches administratives dans les domaines du personnel, des finances et de l'informatique. La direction de la magistrature coordonne la collaboration entre les autorités judiciaires et défend de manière autonome les intérêts de la justice face au Conseil-exécutif

et au Grand Conseil. Ce renforcement judiciaire et déjà éprouvé de la justice n'a pas été contesté au Parlement. Le Grand Conseil a approuvé la modification de la Constitution à l'unanimité.

Admission aux élections

La deuxième modification constitutionnelle consiste à autoriser à l'avenir le personnel de l'administration cantonale à siéger au Grand Conseil dans des cas justifiés. Actuellement, la Constitution l'interdit. Désormais, le parlement cantonal pourra par exemple compter parmi ses membres des collaborateurs spécialisés ou des employés de la police. La modification de la Constitution ne fait que créer les conditions



Philippe Messerli

pour de tels cas exceptionnels. Le Grand Conseil doit encore élaborer un projet de loi pour la mise en œuvre concrète. Cette modification constitutionnelle n'a pas non plus été contestée au Grand Conseil.

Philippe Messerli, député

EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

Un PEV engagé pendant la session d'hiver



Les neuf membres du groupe parlementaire PEV se sont engagés dans les thèmes les plus divers lors de la session d'hiver.

En tant que co-motionnaire, **Tom Gerber** souhaite que la promotion du bilinguisme ne concerne pas seulement le Jura bernois et Bienna, mais l'ensemble du canton. Sa proposition d'une loi dans ce sens a été adoptée sous forme de postulat.

Lors des débats sur une motion, **Katja Streiff** s'est engagée en faveur de l'inclusion dans les écoles. Pour cela, il faut prévoir suffisamment de ressources pour que le corps enseignant n'atteigne pas ses limites. Le métier d'enseignant-e doit être réorganisé de manière à ce qu'un emploi à 100 % reste supportable.

Hanspeter Steiner a, en tant que co-motionnaire, demandé avec succès un projet pilote pour des centrales solaires flottantes temporaires sur les lacs bernois



Tabea Bossard-Jenni

ainsi que pour la couverture de grands parkings par des installations solaires.

En tant que co-motionnaire, **Tabea Bossard-Jenni** a demandé un rapport sur le potentiel du chauffage solaire à distance ; le

Conseil-exécutif va maintenant l'élaborer. En outre, la motion « Autoriser les installations solaires sur les façades », qu'elle a cosignée, a été adoptée.

La motion « Mesures post-Covid » de **Markus Wenger** a également été approuvée. Par une collaboration entre l'administration et les organisations sectorielles, il s'agit de créer de meilleures conditions-cadres pour la branche de la restauration et davantage d'espaces de liberté pour des solutions innovantes.

Simone Leuenberger s'est engagée avec succès en faveur de l'utilisation du potentiel inexploité de la télémédecine et de la promotion des directives anticipées du patient et du mandat pour cause d'incapacité. Elle a également joué un rôle détermi-

nant dans l'aboutissement de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap.

Philippe Messerli s'est engagé avec succès en faveur d'une société plus inclusive, qui permettrait également aux personnes sous curatelle de portée générale d'exercer leur droit de vote et d'éligibilité.

Margret von Bergen a demandé le renforcement des soins et de la formation par le biais d'une compensation du renchérissement de 1,5 % au lieu de 0,5 %, ce que la majorité droite du Grand Conseil a toutefois rejeté. La motion qu'elle a cosignée pour une protection de la maternité prénatale de trois semaines pour le personnel cantonal n'a pas non plus trouvé de majorité, malgré sa neutralité au niveau des coûts.

Barbara Stotzer-Wyss s'est engagée pour un budget cantonal équilibré. Avec sa proposition de compromis pour compenser le déficit accumulé, elle a finalement défilé le nœud gordien du budget.

Tabea Bossard-Jenni, députée

Les candidatures PEV sont connues



Les délégué-e-s du PEV du canton de Berne ont nommé les candidates et candidats pour les élections au Conseil national et au Conseil des États du 22 octobre 2023. Voici donc la campagne électorale lancée.

Le PEV BE se présente aux élections nationales avec 96 candidatures profilées et motivées, réparties sur quatre listes ; c'est le nombre le plus élevé dans les 104 ans d'histoire du parti cantonal. La liste principale est menée par un trio de tête composé de l'actuel conseiller national **Marc Jost** ainsi que des deux députées **Barbara Stotzer-Wyss** et **Simone Leuenberger**. Une nouveauté : le PEV présente aussi une liste PME, sur laquelle se trouvent 24 entrepreneurs et entrepreneuses engagé-e-s (voir article ci-dessous). L'objectif est de défendre le

siège actuel du PEV. Au vu du résultat des élections au Grand Conseil 2022, qui se sont soldées par des pertes de voix

douloureuses et la destitution de trois députées profilées, le maintien du siège au Conseil national est tout sauf évident.



Le trio de tête avec Simone Leuenberger, Marc Jost et Barbara Stotzer-Wyss.

Marc Jost au Conseil des États

Les délégué-e-s du PEV ont désigné le conseiller national Marc Jost comme candidat pour les élections au Conseil des États. Ce théologien et enseignant thounois de 48 ans présente à l'électorat une alternative intéressante aux candidatures des deux grands blocs politiques. Marc Jost dispose d'une longue expérience dans la politique cantonale. En tant que bâtisseur de ponts engagé, il est apprécié au-delà des clivages partisans.

Marc Jost a succédé à Marianne Streiff au Conseil national lors de la dernière session d'hiver. Ses priorités thématiques sont la coopération internationale au développement, les droits de l'homme, la liberté de religion ainsi que la politique d'asile.

*Philippe Messerli
co-secrétaire général du PEV BE*

Quatre listes pour défendre le siège du PEV



Liste principale, liste PME, liste Avenir, liste Expérience : pour défendre le siège du conseiller national Marc Jost, le PEV se présente avec quatre listes (un record !) aux élections au Conseil national du 22 octobre 2023.

Avec cette stratégie, le PEV veut exploiter au maximum le potentiel de voix existant et si possible gagner de nouvelles électrices et de nouveaux électeurs. Les quatre listes du PEV se basent sur le concept suivant :

PEV liste principale

Le trio de tête, composé de l'actuel conseiller national Marc Jost ainsi que des deux députées Barbara Stotzer-Wyss et Simone Leuenberger, se présente sur la liste principale du PEV avec

d'autres personnalités de toutes les régions du canton. La forte proportion de femmes sur cette liste est particulièrement réjouissante : 14 candidates et 10 candidats.

PEV PME

On reconnaît surtout au PEV des compétences dans les domaines de l'éthique, du social, de la formation et de l'environnement. Ce que le public sait moins, c'est que le PEV compte également dans ses rangs moult entrepreneurs et

entrepreneuses à succès. La liste PME veut mettre en évidence l'esprit d'entreprise éthique et la compétence économique du PEV, afin d'attirer de nouvelles électrices et de nouveaux électeurs.

PEV Avenir

Cette liste présente des personnalités du PEV avec un potentiel pour l'avenir. Le PEV exprime ainsi qu'il est jeune et dynamique et que sa politique est progressiste. En même temps, la liste Avenir a pour but d'encourager

la formation de la relève et des futures candidatures de pointe.

PEV Expérience

La liste Expérience est composée de personnalités expérimentées et chevronnées du PEV, connues d'un plus large public et disposant des réseaux correspondants. Avec cette liste, le PEV souligne que l'expérience est une ressource importante en politique.

*Philippe Messerli
co-secrétaire général du PEV BE*

VOTATION DU 12 MARS 2023

Infos:
www.evp-be.ch/fr

	Compétences des autorités judiciaires	OUI
	Règles pour les membres du Grand Conseil	OUI
	Réaménagement du réseau routier d'Aarwangen	Liberté de vote
	Réaménagement du réseau routier de Berthoud	Liberté de vote
Il n'y aura pas de votation populaire au niveau fédéral.		



Je fais de la politique au PEV ...

... parce que je pense que les valeurs chrétiennes sont la meilleure base pour notre société et qu'il est important de s'engager pour les défendre. L'un de mes buts est aussi d'inciter les gens de nos églises à utiliser les privilèges qu'offre la démocratie suisse.

Mickaël Maeder, Bienne, 32 ans, marié, 2 enfants, agent de détention